CAHIER D'ACTEUR

Ligue pour la Protection des Oiseaux

VERS UNE PAC QUI RELEVE LES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX DE DEMAIN

Aujourd'hui, nombreux sont les agriculteurs qui dépendent des aides de la PAC pour vivre de leur métier ou simplement survivre. Dans la mesure où le versement de ces aides est conditionné à des critères d'attribution prédéfinis lors de chaque réforme, la PAC oriente très largement les manières de produire. Actuellement, ces aides encouragent un système agricole européen très intensif, centré sur un impératif de productivité. Cela implique une dévalorisation des prix alimentaires ne permettant plus aux agriculteurs de vivre de leur métier, un effondrement de la biodiversité, une destruction des sols et de zones naturelles cruciales pour le maintien des écosystèmes, un épuisement des ressources naturelles et une accélération du réchauffement climatique... Il est impératif que la PAC soit réformée en profondeur pour permettre le développement d'une agriculture saine, juste et respectueuse de notre environnement, qui bénéficiera en premier lieux aux agriculteurs.

AGIR pour la BIODIVERSITÉ

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO)

La LPO est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France.

Elle œuvre au quotidien pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Forte d'un siècle d'engagement, La LPO compte plus de 57 000 adhérents, 8 000 bénévoles actifs, 400 salariés sur le territoire national et un réseau d'associations locales actives dans 83 départements.

Contact :

LPO France
8 rue du Docteur Pujos CS 90263
17305 Rochefort CEDEX

Tél : +33 (0)5.46.82.12.34

https://www.lpo.fr/

Une PAC qui prend réellement en considération la biodiversité, composante indispensable à l'agriculture.

Il est nécessaire que des fonds plus importants soient consacrés à la protection de la biodiversité, qui est le support de notre agriculture. 50 % du budget de la PAC devraient être fléchés vers des mesures ciblant les pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique. En cohérence avec cela, aucun budget ne devrait être alloué à des pratiques néfastes pour la biodiversité.

Une PAC qui arrête de subventionner des pratiques agricoles destructrices de notre environnement:

Les paiements directs, à l'hectare, devraient être progressivement réduits car ils sont aujourd'hui mal ciblés et financent d'une part l'agrandissement des exploitations agricoles et la généralisation des pratiques agricoles intensives. Ces aides doivent être également plafonnées à l'actif pour soutenir les plus petites fermes, qui assurent une meilleure diversité des productions, sont plus adaptées à chaque territoire, et sont ainsi plus bénéfiques pour l'environnement. Les aides couplées doivent quant à elles être réorientées. En France, elles sont majoritairement dédiées à l'élevage sans pour autant être conditionnées à des critères environnementaux ni de bien-être animal. Pour mieux répondre aux enjeux de l'agro-écologie et ainsi favoriser les pratiques favorables à la biodiversité, il est nécessaire de créer des aides couplées pour les prairies pâturées avec une limite de chargement par hectare (élevage extensif), les légumineuses (à destination de l'alimentation humaine en priorité), ainsi que les fruits et légumes frais.

Une PAC qui assume un changement de paradigme à la hauteur des enjeux environnementaux de demain :

Plus largement, il faut reconnaître les pratiques agricoles vertueuses pour la préservation de la biodiversité en les rémunérant à leur juste valeur. Il s'agit de sortir de l'approche « manque à gagner » jusque-là proposée pour passer à une réelle logique de rémunération. Ces Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pourraient représenter 40 % du budget du premier pilier. Nous défendons des PSE ambitieux, qui ne se contentent pas de rémunérer des pratiques agricoles ne présentant aucun caractère vertueux pour l'environnement.

Nous soutenons la mise en place de plusieurs PSE :

- PSE « infrastructures agro écologiques » (IAE), telles que des haies, des marres, des talus, des jachères… Permettant de fournir des habitats à la biodiversité qu'il est grand temps de considérer comme un atout pour le système agraire et non pas comme une contrainte. Il est renseigné par la science que 10% d'IAE par ferme est nécessaire pour enrayer le déclin de la biodiversité. Nous refusons formellement l'idée que des surfaces cultivées puissent être considérées comme des IAE et nous insistons sur l'importance que ces IAE soit exempts de tout produit phytosanitaire.
- PSE « prairies », comprenant les surfaces pastorales, les parcours, les prairies temporaires et permanentes, dès lors qu'elles sont liées à l'alimentation animale par une obligation de pâturage, ou dans des cas justifiés pour la protection de la biodiversité, de fauche. De la même manière que pour les IAE, il est indispensable que ces surfaces en herbes ne subissent aucun épandage de pesticides, ni aucun désherbage chimique.
- PSE « agriculture biologique », qui remplacerait l'aide au maintien de l'agriculture biologique qui se trouve actuellement dans le 2ème pilier, et qui a donc une enveloppe budgétaire très insuffisante malgré le caractère vertueux avéré que représente ce mode de production.
- PSE « gestion de l'assolement » : permettant la mise en place d'un système agronomique cohérent qui intègre la biodiversité cultivée, les rotations de cultures, un pourcentage important de légumineuses et une couverture des sols permanente.

Parmi les pistes de réformes pour une PAC plus verte, il convient également de s'assurer que les règles prévues dans le cadre de la conditionnalité des aides soient suffisamment ambitieuses notamment en matière d'environnement et de bien-être animal. Par ailleurs, les aides du second pilier qui ont un fort potentiel d'accompagnement à la transition agricole doivent être maintenues et renforcées. Il s'agit d'une part des aides à la conversion en agriculture biologique ou encore des MAEC, qui doivent être suffisamment dotées pour permettre un maintien effectif de la biodiversité dans des zones à forts enjeux environnementaux (pour rappel nous défendons le maintien de l'agriculture biologique dans le premier pilier).

Les autres aides du 2nd pilier doivent également faire l'objet de changements ambitieux, tels que le remplacement des aides à l'investissement par des paiements pour la diversification et l'autonomie des fermes, l'accompagnement à la transition (individuelle ou collective), le finance- ment de projets alimentaires territoriaux... À terme, la PAC doit devenir une PAAC : une Politique Agricole et Alimentaire Commune qui réponde aux enjeux de durabilité du système agro-alimentaire de demain(1).

En cette période de réforme de la PAC post 2020, la LPO réaffirme son engagement en faveur d'une PAC plus respectueuse de la biodiversité et qui réponde aux défis posés par le changement climatique.